

MEDICIS INVEST
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 20 000 euros
Siège social : ZA LES CHAMPS CHOUETTE
27600 SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON
RCS EVREUX 885 006 627

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 11 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le onze juin,
A 10 heures,

Monsieur Nordine BOUJNANE, demeurant 9 route de Mons, 59600 MAUBEUGE,

Propriétaire de la totalité des 20 000 parts sociales de 1 euros composant le capital social
de la Société MEDICIS INVEST,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du ZA LES CHAMPS CHOUETTE, 27600 SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON au 1 avenue des Falaises 27100 VAL DE REUIL à compter rétroactivement du 1^{er} juin 2026 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 1 avenue des Falaises 27100 VAL DE REUIL."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Nordine BOUJNANE

Signé par :

513BAB0C58F34B6...